

Les emprunts ainsi faits se montent à \$1,775,000, et nous les devons réellement. (Voir Statut de 1907 et Procès-Verbaux Ass., Lég., 1912, pp. 182 à 228).

PRETE-NOMS

Voilà comment M. Gouin fait ses emprunts.

C'est un moyen ingénieux d'emprunter, sans que cela paraisse. L'invention des prête-noms n'est pas nouvelle, c'est vrai, mais jusqu'ici, je ne l'avais pas vu appliquer aux affaires publiques.

Il paraît que M. Gouin est satisfait de son procédé, car il s'en sert encore dans sa "Loi des bons chemins de 1912."

Il dit aux municipalités: "Empruntez \$10,000,000.00, et la province remboursera. Non-seulement elle remboursera le capital, mais elle paiera aussi la moitié de l'intérêt."

Grâce à ce procédé, cette dette de la province ne figurera pas à son passif, mais à celui des municipalités, et M. Gouin continuera de dire: "Nous n'empruntons pas, la province de Québec est la seule, parmi toutes celles de la Confédération, qui ne fasse pas d'emprunt."

Ne pensez-vous pas que le régime de la tromperie a assez duré et qu'il est temps de revenir aux procédés honnêtes et droits?

M. Gouin vous parle encore des obligations négociées par l'honorable M. Taillon à 77cts dans la piastre.

Pourquoi ne se donne-t-il pas la peine d'ajouter que ces obligations étaient remboursables dans 60 ans, et ne portaient que 3 pour cent d'intérêt? Ignore-t-il que cela équivaut, à peu près, à des obligations à 4 pour cent vendues au pair?

CREDIT DE LA PROVINCE

Il vante le bon crédit dont jouit actuellement la province, et il cherche à faire comprendre que le mérite revient au régime libéral.

Pourquoi ne dit-il pas que, à la fin du dernier régime conservateur, c'est-à-dire après cet emprunt qu'il dénonce avec tant de mépris, la province obtenait \$105.00 pour ses obligations de \$100.00 portant intérêt de 4 pour cent, et un peu plus tard \$90.00 pour ses obligations de \$100.00 portant intérêt de 3 pour cent, remboursables dans 40 ans. (Document No 58, session de 1911)?

M. Gouin n'a pas obtenu d'aussi bonnes conditions avec ses emprunts déguisés. (Comptes Publics 1911, page 672.)

CALOMNIE

Alors, toute cette histoire de crédit ruiné par le dernier régime conservateur n'est donc qu'une calomnie? Oui, ce n'est qu'une calomnie.

Je vous demande pardon de m'être arrêté si longuement à la partie du discours du premier ministre qui se rapporte aux finances de la province.